

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MARS 2010

Conseil Municipal du
26 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt-trois mars deux mil dix, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du
23 mars 2010

PRÉSENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BERGERET Charles, BIRABEN Joseph, BIRABEN Pierre, BUONO-MAHIEUX Virginie, CASSOU Valérie, CENDRÈS Monique, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, LAHORE Alexandre, MAGENDIE Béatrix.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

ABSENTS (excusés) :

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SÉANCE : BUONO-MAHIEUX Virginie.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2010 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **Approbation du Compte Administratif 2009,**
- **Approbation du Compte de Gestion,**
- **Vote du taux des Taxes des Contributions directes,**
- **Vote des subventions attribuées aux Associations,**
- **Affectation des résultats 2009,**
- **Vote du Budget Primitif 2010,**
- **ONF : délibération pour coupe « Forêt Communale »,**
- **Questions diverses.**

1- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2009 se définissant comme suit :

a) Réalisation de l'exercice :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	274.168,33 €	299.853,01€
INVESTISSEMENT	244.163,44 €	94.771,95 €

b) Restes à réaliser à reporter en 2010 :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT	15.489 €	53.351 €

RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE 2009

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	274.168,33 €	350.405,35 €
INVESTISSEMENT	244.163,44 €	174.450,21 €
	-----	-----
	518.331,77 €	524.855,56 €

Résultat de la section d'investissement : - 69.713,23 €

Résultat de la section fonctionnement : 76.237,02 €

Le résultat global cumulé est de 6.523,79 €.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et Madame Capdevielle fait procéder au vote du Compte Administratif 2009.

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 est approuvé par le conseil :

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009.

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2009, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

3- VOTE DU TAUX DES TAXES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Monsieur le Maire rappelle la base et les taux d'imposition pour l'année 2009 ainsi que le produit fiscal réalisé.

La Commission Finances préconise de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2010.

Le produit fiscal pour l'année 2010 sera de 86.688 €.

Taxes	Taux 2009	Taux votés en 2010	Bases 2010	Produits 2010
Taxe Habitation	9,86 %	9,86 %	554.400 €	54.664 €
Foncier Bâti	6,70 %	6,70 %	361.900 €	24.247 €
Foncier Non Bâti	38,31 %	38,31 %	20.300 €	7.777 €
			TOTAL	86.688 €

Monsieur le Maire fait remarquer que les taux des taxes proposés pour la Commune en 2010, sont en-dessous de la moyenne nationale et de la moyenne départementale.

Après discussion, le Conseil Municipal suit la recommandation de la Commission Finances et approuve les taux des taxes 2010, identiques aux taux des taxes 2009.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4- VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions à octroyer aux associations pour l'année 2010. Un débat s'engage, les subventions pour les associations communales et nationales sont votées.

Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité :

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

NOM ASSOCIATION	PROPOSITION 2010	VOTE 2010
Football Club La Ribère	1.700	1.700
Foyer Rural de Beuste	500	500
Société de Chasse	300	300
BOEVL	1.500	1.500
Les Beustois Gauyous	300	300
Comité d'Animation Beustois	1.500	1.500
Clic-Clac Dance	800	800
AFM	100	100
Somme à valoir	1.300	1.300
TOTAL	8.000	8.000

5- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée de voter l'affectation des résultats 2009 au Budget Primitif 2010.

- **RÉSULTAT DE CLÔTURE 2009**

FONCTIONNEMENT : + 76 237 €

INVESTISSEMENT : - 69 713 €

TOTAL : + 6 524 €

- **RESTE À RÉALISER EN 2009**

RECETTES D'INVESTISSEMENT : + 53 351 €

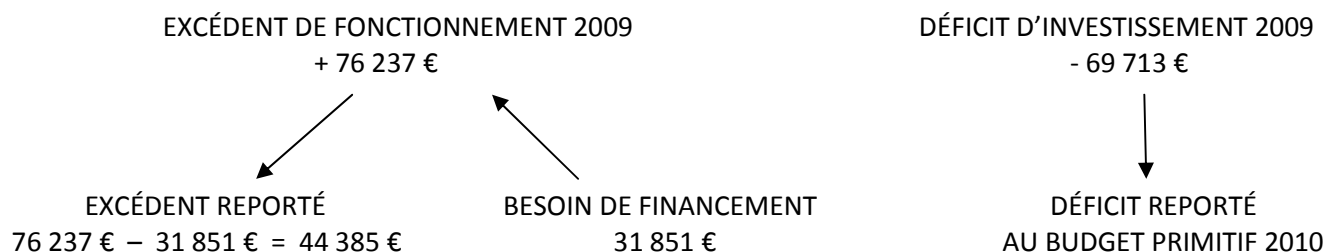
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : - 15 489 €

EXCÉDENT « RESTE À RÉALISER » : + 37 862 €

- **Le besoin de financement pour l'année 2010 sera égal à :**

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT – EXCÉDENT « RESTE À RÉALISER »
76 237 € – 37 862 € = 31 851 €

- **BUDGET 2010**



Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention :

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier le Budget Primitif 2010.

Le budget de fonctionnement tient compte :

- De l'augmentation de la participation communale pour le SDIS (+ 900 €),
- De la prise en charge par la Commune du contrôle des dispositifs de défense incendie (+ 700 €),
- du maintien de la diminution de 30 % des indemnités du Maire et Adjoints (économie de 7.800 €).

- **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2010**

DÉPENSES : 338.380 €

RECETTES : 338.380 €

Pour mémoire le budget de fonctionnement 2009 s'équilibrait à 327.675 €. Par rapport à 2009, l'augmentation du budget 2010 est de 3,2 %.

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Beuste, séance du 26/03/2010

▪ **BUDGET D'INVESTISSEMENT 2010**

La Commission des Finances a travaillé sur la nature des investissements à réaliser pour l'année 2010. Le degré d'urgence et les contraintes budgétaires ont prévalu dans la priorité des travaux pour 2010. Les orientations budgétaires définies lors de la séance du 26 février 2010 ont été respectées.

DÉPENSES : 391.416 €

RECETTES : 391.416 €

Les Budgets de Fonctionnement 2010 et d'Investissements 2010 sont votés à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

7- ONF : DÉLIBÉRATION POUR COUPE « FORÊT COMMUNALE ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'ONF proposent à l'affouage des parcelles dans le bois communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

➤ demande à l'O.N.F. la délivrance en 2010 des bois en **forêt communale de BEUSTE, parcelle 10A1-10Ra,**

➤ précise que ces bois seront affectés au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques (sous réserve de la possibilité pour ces bénéficiaires de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature),

➤ décide, en application des dispositions de l'article L.145.1 du Code Forestier :

que l'exploitation de la coupe sera réalisée :

– par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Communal, à savoir :

Monsieur Roger LASSALLE,
Monsieur Jean-Pierre ABADIE,
Monsieur Joseph BIRABEN.

soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.138.12 du Code Forestier.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

8- QUESTIONS DIVERSES.

1. Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Nay (SIAEP) : Contrôle des dispositifs de défense incendie.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Nay (SIAEP) nous informant que n'ayant plus la compétence en

matière de défense incendie, il n'assurera plus le contrôle annuel des dispositifs de défense incendie implantés sur les communes et sur leur réseau d'eau potable.

Afin d'aider les communes dans cette obligation annuelle et en ayant pour objectif un moindre coût, le Conseil Syndical fait part des deux propositions qu'ils ont votés à l'unanimité :

➤ Le Syndicat choisira un organisme agréé pour assurer ce service. Une convention déterminera les termes de ce contrat. Le Syndicat adressera à chaque commune qui le décidera un compte-rendu de l'état des défenses incendie ainsi que la facture au prorata des ouvrages inspectés. Les réparations ou remplacement resteront à la charge de la commune.

➤ Les communes refusant cette offre assureront seules le contrôle annuel obligatoire et les travaux qui en découlent.

Le Conseil Syndical demande aux communes de se prononcer sur l'une de ces deux options et de leur communiquer au plus tôt leur décision.

Le coût du contrôle pour l'année 2009 des dispositifs de défense incendie pour la commune de BEUSTE s'est élevé à la somme de 685,75 € pour les ouvrages suivants :

- Diamètre 100 mm : 6 appareils,
- Diamètre 80 mm : 1 appareil,
- Bouche incendie : 4 appareils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adhérer à la prestation proposée par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Nay (SIAEP) pour le contrôle des dispositifs de défense incendie de la Commune.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. Assainissement non collectif :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Commune de la Vath-Vielha (CCVV) en collaboration avec la SAUR ont effectué les contrôles des assainissements non collectifs des habitations sur les communes de BEUSTE, BORDÈRES et LAGOS.

Les contrôles sont enfin terminés. La Commune de BEUSTE avait demandé une restitution du diagnostic lors d'une assemblée ouverte à la population.

Ce diagnostic va être réalisé par la SAUR et la Communauté des Communes prochainement.

3. Étude pour un assainissement collectif :

Une réunion a été initiée par le Président du Syndicat d'Assainissement pour les Communes de BEUSTE et LAGOS.

Une étude globale va être réalisée sur l'ensemble des communes, qui aujourd'hui, sont dans le cadre d'un assainissement non collectif.

L'adhésion à la réalisation d'un diagnostic avec un schéma directeur pour chacune des communes est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Le financement du diagnostic et du schéma directeur est subventionné à 85 %. Le coût de cette étude pour notre commune serait de l'ordre de 1.000 €.

Après ce diagnostic, la Commune se prononcera sur cette perspective, sachant qu'aujourd'hui avec les échéanciers des programmes d'assainissement collectifs prévus dans certains villages, la réalisation éventuelle de ces travaux ne pourra avoir lieu avant 2019-2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de voter pour le financement de l'étude d'assainissement collectif pour la Commune.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4. RPI BEUSTE/LAGOS : Rentrée scolaire 2010/2011 :

A leur demande, le 27 janvier 2010, Messieurs les Maires des Communes de LAGOS et BEUSTE étaient reçus par Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Cette démarche était dictée par le problème d'effectif du RPI des deux écoles, notamment pour la prochaine rentrée scolaire (à peine un peu plus de 60 élèves depuis la petite section jusqu'au CM2).

Un argumentaire a été développé auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie afin de préserver les quatre postes d'enseignants du RPI.

Le 24 mars 2010, Monsieur le Maire de BEUSTE a été contacté par Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui lui a fait part que l'école de BEUSTE était en situation de fermeture d'une classe car le RPI de BEUSTE/LAGOS était dans une configuration des moins favorables dans le cadre des RPI.

Il faudrait une trentaine d'enfants entre le CE2, CM1 et CM2 pour maintenir deux classes et deux enseignants.

Pour la rentrée 2010/2011 il est prévu 22 élèves pour les trois niveaux soit un effectif bien en-dessous de la limite imposée.

En conclusion, la suppression d'un poste d'enseignant sera effective pour l'école de BEUSTE à la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 23 heures 15.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		BUONO-MAHIEUX Virginie	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CASSOU Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
ABADIE Jean-Pierre		LAHORE Alexandre	
BERGERET Charles		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	
BIRABEN Joseph			